



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, tenue le douzième jour de mai deux mille quatorze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Michel Laperle, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8416-05-2014 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour en ajoutant à *Affaires nouvelles* le point suivant :

- 9.1 Entente reconstruction de la route entre Mont-Saint-Pierre et le parc de conservation de la Gaspésie, organisation d'une rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8417-05-2014 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 a été courriellé à chacun des maires le 9 mai dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 14 avril 2014 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 30 avril 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8418-05-2014 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 41 863,44 \$

Factures : 10 716,21 \$

TOTAL : 52 579,65 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 30 AVRIL 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 30 avril 2014* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8419-05-2014 TNO

Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, désignation d'un enchérisseur

CONSIDÉRANT QUE des immeubles situés sur les territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, la MRC peut enchérir et acquérir ces immeubles situés sur son territoire par l'entreprise du maire ou d'une autre personne.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL LAPERLE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, mandate M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, pour enchérir à la vente des immeubles situés sur les TNO de la MRC pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 12 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8420-05-2014 TNO

Rapport du vérificateur externe, délai demandé au ministère

VU l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013 des Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QU'après le dépôt visé à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* et au plus tard le 30 avril, le secrétaire-trésorier transmet au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ces rapports ;

CONSIDÉRANT QUE l'un des organismes à être consolidé n'a pas encore fourni à la MRC de La Haute-Gaspésie ses états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du vérificateur externe sera déposé ultérieurement au conseil de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de lui accorder une prolongation jusqu'au 31 juillet 2014 pour déposer le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 8421-05-2014 TNO

Entente reconstruction de la route entre Mont-Saint-Pierre et le parc de conservation de la Gaspésie, organisation d'une rencontre

CONSIDÉRANT l'entente relative à la reconstruction de la route entre Mont-Saint-Pierre et le parc de conservation de la Gaspésie, intervenue le 29 octobre 2002, et ses avenants, entre le gouvernement du Québec (ministère des Transports), le village de Mont-Saint-Pierre, la municipalité de Rivière-à-Claude et la MRC de La Haute-Gaspésie (n° de référence du MTQ : 31-157) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dresser un état de la situation dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, pour organiser une rencontre avec les parties prenantes à l'entente relative à la reconstruction de la route entre Mont-Saint-Pierre et le parc de conservation de la Gaspésie, soit le ministère des Transports, le village de Mont-Saint-Pierre et la municipalité de Rivière-à-Claude afin de dresser un état de la situation dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MICHEL LAPERLE, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

